



Compte rendu de la séance du conseil municipal du 2 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 décembre à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : BERTOLI Régis, CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, MAHAMDI Maryline, PHILIPPON Franck.

Absents excusés : M. GELEY Jean-Luc ayant donné pouvoir à M. ECARNOT Stéphane, CRETIN Christian.

Secrétaire de séance : DEPRAZ Paul

INTERVENTION DE GEG ENeR en visioconférence

Il est rappelé que lors de la réunion du 6 mai 2022, le conseil municipal avait donné un avis favorable à la réalisation d'une étude de faisabilité d'un parc photovoltaïque sur une parcelle communale. Dans le cadre de cette étude, il est précisé que le choix du bureau d'études a été fait (après procédure de marché public restreint).

M. le Maire demande d'ajout d'un point nécessitant une délibération à l'ordre du jour :

- acceptation d'un legs

Le conseil municipal accepte cet ajout à l'unanimité.

Le compte rendu du 21/10/2022 est approuvé à l'unanimité

Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations

Règlements effectués depuis le 21/10/2022 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

TRAVAUX OU FOURNITURES	ENTREPRISES	MONTANT TTC
Arbre centenaire Mme Irène MARTIN	Pépinières MARNAY	182,47 €
Installation prises Noël (acompte)	SIDEC	810.00 €
Abattage/ débardage en forêt	MULLER Hervé	4919.90 €

Devis signés depuis le 21/10/2022 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

TRAVAUX OU FOURNITURES	ENTREPRISES	MONTANT TTC
Gabions chemin de Balançon	PERNOT BETON	872.40 €
Location camion-nacelle	Z-MANUTENTION	233.28 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES

PLUi : rappel de la réunion publique prévue le 30/11/22 à la salle des fêtes de Gendrey.

Syndicat des Eaux : bonne efficacité du filtre.

L'enquête publique pour la déclaration d'utilité publique du périmètre de captage doit avoir lieu en décembre 2022 et/ou janvier 2023 avec présence du commissaire enquêteur en Mairie de Thervey.

Salle des fêtes : le remplacement du four est plus urgent que celui du lave-vaisselle. Des devis vont être établis. Un achat de couverts est aussi à prévoir.

Le nettoyage des vitres sera demandé à l'Entreprise S.E.S. avec laquelle la commune a un contrat.

PLAQUES DE PARCELLES FORESTIERES

Concernant la mise en place des plaques de parcelles en forêt, 2 devis sont étudiés :

- 1) Devis ONF chiffrant la fourniture et la pose pour 3103.10 € HT
- 2) Devis Entr. DODANE chiffrant la fourniture de plaque pour 677 € HT.

Ces 2 prestations n'étant pas comparables, la question sera reprise lors d'une prochaine séance.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POUR 2021

Le rapport sur le prix et la qualité du service « EAU » pour 2021 établi par les services du Syndicat des Eaux est présenté au conseil municipal.

ECLAIRAGE PUBLIC

Lors de la séance du 23/09/2022, le conseil municipal avait décidé l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit mais cette opération n'avait pas pu être programmée du fait de l'absence d'horloges astronomiques (ou de systèmes radiocommandés) sur les coffrets existants. Un devis du SIDEC chiffre la mise en place de ces équipements à 2754.67 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis.

VENTE DE TERRAIN

M. le Maire donne connaissance au conseil municipal du courrier de M. MARTIN Geoffrey et Madame DIETRE Pauline sollicitant l'acquisition d'une portion de terrain communal jouxtant leur propriété, Route de Dijon.

Leur offre se monte à 8.000 euros pour 350 m², à prendre sur la parcelle AE n°213.

M. le Maire précise que cette cession nécessitera une division de terrain. Pour garder une cohérence dans les opérations foncières, il propose de faire une contreproposition à 11.000 euros, la Commune prenant à sa charge les frais de bornage. Pour information, la commune a acheté une portion de terrain Rue Derrière la Ville à 32 euros le m².

M. le Maire soumet la question au vote du conseil municipal :

- ✓ Acceptation de l'offre des demandeurs au prix de 8.000 euros : le conseil émet un avis défavorable à l'unanimité
- ✓ Proposition de vendre la parcelle après bornage au prix de 11.000 euros : le conseil accepte la proposition par 7 voix pour et 1 voix contre

En cas d'accord avec M MARTIN et Mme DIETRE, le conseil municipal charge le Maire de toutes les démarches afférentes à cette cession et l'autorise à signer tous documents (PV de bornage, compromis s'il y a lieu et acte de vente)

VENTE DU BATIMENT DE L'EPICERIE

M. le Maire donne connaissance au conseil municipal du courrier de Madame Sylvie BERNARD pour l'achat du bâtiment de l'épicerie situé 1 Rue des Aigeottes et cadastré section AD n°202. Son offre se monte à 132.000 euros (hors frais de notaire)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal – à l'unanimité - accepte la vente de l'ancienne épicerie au prix de 132.000 euros et charge le Maire de toutes les démarches afférentes à cette cession, l'autorisant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

REPAS DES AINES

Après délibération, le conseil municipal décide de fixer le prix du repas des accompagnants inscrits au repas des Aînés à 27 euros.

LEGS FAIT A LA COMMUNE DE THERVAY

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un courrier de l'office notarial de Saint Just-Saint Rambert l'informant que la Commune de Thervay est légataire particulier de Monsieur Eric THIOU.

Vu l'article L.2541-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT), après en avoir débattu et délibéré - à l'unanimité – le conseil municipal :

- ACCEPTE le legs de M. Éric THIOU à la Commune de THERVAY
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et actes y afférents et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

INSTALLATION DE DOUCHES – LOGEMENTS COMMUNAUX DES MARRONNIERS

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de remplacement des baignoires par des douches dans les logements communaux situés Rue de la Creuse (« les marronniers »).

Des devis ont été établis chiffrant l'installation d'une douche et la remise en état des faïences et carrelages dans chacun des 4 logements ;

- 1) Devis CHAMPONNOIS Benjamin (plomberie/sanitaires) : 8904.00 € HT
Devis BIGNET Romain (carrelage) : 4521.74 € HT soit un total de 13425.74 €
- 2) Devis EVOLI (Plomberie/sanitaires) : 11012 € HT
Devis P2M (carrelages) : 7200 € HT soit un total de 18212 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal – à l'unanimité- décide de retenir les Entreprises CHAMPONNOIS et BIGNET et charge le Maire de la signature des devis pour acceptation.

QUESTION DES CHATS ERRANTS

M. le Maire fait le point sur le dossier en donnant connaissance de l'arbitrage demandé à Madame la secrétaire générale de la sous-préfecture. Il ressort de sa réponse qu'il est important de prendre en considération la localisation des chats errants. Actuellement, les chats ne vivent pas en groupe dans des lieux publics de la commune, il informe le conseil que la Mairie ne procédera à aucune intervention.

INFORMATIONS DIVERSES

Réfection du mur du cimetière : le dossier déposé il y a 2 ans auprès du conseil départemental au titre de la DST a été abandonné (hors délai).

AMENAGEMENT « COEUR DE VILLAGE » : des réunions ont eu lieu avec Françoise VICHARD, architecte CAUE et les intervenants du SIDEC. Une réunion de la Commission « Bâtiments – Voirie » va être programmée.

Bulletin municipal : préparation à prévoir

Séance levée à 22 h 50.